

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 7 - Vendredi 22 février 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Suite au départ à la retraite du titulaire, la Municipalité de La Neuveville, pour ses services industriels, cherche un ou une

ELECTRICIEN / NE DE RESEAU

Degré d'occupation : 100 %

Mission :

- Installation et entretien du réseau de distribution électrique (BT et MT) et de l'éclairage public.
- Développement et amélioration du réseau de transport de l'énergie électrique.
- Participation au service de piquet.

Exigences :

- CFC d'électricien/ne de réseau ou formation jugée équivalente.
- Expérience professionnelle dans la gestion de réseaux électriques.
- Sens des contacts humains, aptitudes à gérer une petite équipe.
- Esprit d'initiative et d'entreprise, autonomie dans la réalisation de ses tâches.
- Sens de l'organisation.
- Ouverture d'esprit aux nouvelles technologies (développement durable).
- Dispositions pour le travail administratif (rapports, correspondance générale, etc.)
- Maîtrise « utilisateur » des outils informatiques courants (office).
- Connaissance de l'allemand oral souhaitée.

Une formation ou expérience de chef de groupe ou de chantier serait un avantage.

Entrée en fonction : date à convenir.

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Jean-Claude Scherler (032 752 10 10 - 078 606 68 58).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 8 mars 2013.

La Neuveville, 22 février 2013
Le Conseil municipal

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 février 2013 au 18 mars 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 15 février 2013
Services techniques de La Neuveville

DATES DE TRAITEMENTS 2013 SULFATAGES PAR HÉLICOPTÈRE

Région de Ligerz (communes concernées : Ligerz, La Neuveville, Tüscherz-Alfermée, Twann) :

- Vendredi 31 mai
 - Mercredi 12 juin
 - Mercredi 3 juillet
 - Jeudi 18 juillet
 - Mercredi 31 juillet
- Responsable : Erich Teutsch
Tél. : 032 315 12 53 ou 079 240 96 14

Si la météo est défavorable le jour prévu, le traitement se fera le lendemain.

Vous pouvez toujours nous joindre au 027 329 14 15 pour de plus amples renseignements. Toutefois nous tenions à vous informer que vous pourrez dès fin avril, début mai, retrouver le programme de traitements sur notre site web : www.air-glaciers.ch. Nous vous remercions aussi que les dates que nous vous communiquons aujourd'hui sont planifiées pour une saison dite « normale ». Toutefois, nous accueillerons ce que le « ciel » voudra bien nous offrir comme météo et selon l'état de la végétation, il se peut que ce programme soit « tout chamboulé » ! Merci pour votre compréhension

Avec nos cordiales salutations.
AIR-GLACIERS SA SA

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 3 mars 2013 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. **Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale ?**
2. **Acceptez-vous l'initiative populaire « contre les rémunérations abusives » ?**
3. **Acceptez-vous la modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (loi sur l'aménagement du territoire, LAT) ?**

VOTATION CANTONALE

1. **Acceptez-vous l'initiative populaire « Berne renouvelable » ?**
2. **Acceptez-vous le contre-projet du Grand Conseil ?**
3. **Question subsidiaire : Lequel des deux textes doit entrer en vigueur, l'initiative populaire ou le contre-projet du Grand Conseil ?**

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 3 mars 2013 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 3 mars 2013 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 3 MARS 2013

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Milinkovic Marina

Vice-président : M. Muller Claude

Membres

Mmes et Mlles

Marti Doris
Matti Anne Catherine
Moret Marie-Christine
Mori Anne Andrée
Mosimann Manon
Müller Evelyne
Neuenschwander Jennifer

MM.

Frei Julien
Maître Sébastien
Marolf François
Mathis Valentin
Mjarrad Ahmed
Mouttet Pierre Alain

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

Mmes Schütz Franziska et Mosimann Margrit

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Mark et Sabine Bullens par M. Jean-Louis Frei, rue Montagu 13, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : mhconcept Sàrl, Mark Hübscher, rue du Bassin 14, 2000 Neuchâtel.

Projet : Assainissement et isolation du bâtiment ainsi que création d'un attique et pose d'une pompe à chaleur, au chemin de Blanchet 3, sur la parcelle no 1711, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Genre de construction : Fondations : existantes. Construction portante : Parois : brique plâtre. Plafonds : béton. Façades : isolation périphérique sur briques, Couleur : blanc. Toit : plat de couleur gris gravier.

Dimensions : Selon plans déposés.



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

La centrale téléphonique de l'administration communale a été changée et un nouveau numéro a été attribué pour nous.

NOUVEAU : 032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

SERVICE DE PIQUET

La Commune de La Neuveville met à disposition de ses habitants un service de piquet pour toutes les urgences qui concernent des dérangements ou des pannes qu'ils soient électriques, de télé-réseau (télévision ou internet) ou encore en relation avec des problèmes d'eau.

**Ce service est disponible 24h sur 24,
tous les jours de l'année.
En cas d'urgence, le n° est 032 752 10 99**

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Nouvelles de l'administration

Remise volontaire de 500 armes en janvier

Environ 2000 armes ont été volontairement remises dans le canton de Berne l'an dernier et pas moins de 500 rien qu'en janvier de cette année. Possible dans chaque poste de police, la remise volontaire fait recette. Aussi la Direction de la police et des affaires militaires renonce-t-elle à organiser des opérations spécifiques d'appel à la remise volontaire.

Dans le canton de Berne, tout détenteur d'armes peut volontairement venir déposer ses armes civiles et ses munitions dans n'importe quel poste de police. Les armes d'ordonnance privées sont, quant à elles, collectées par les postes de rétablissement des Bases logistiques de l'armée, situées à Wangen sur l'Aar, Berne et Thoune. Le canton compte ainsi près de 70 lieux de dépôt, ouverts tous les jours et répartis sur tout le territoire cantonal.

Un système éprouvé

Ce système a montré son efficacité ces dernières années et les chiffres témoignent du succès des possibilités de remise d'armes. Les postes de police ont collecté près de 2000 armes l'an dernier et devraient même enregistrer de bien meilleurs résultats en 2013, puisque près de 500 armes ont déjà été remises rien qu'en janvier de cette année. A titre comparatif, l'opération de « Remise volontaire d'armes et de munitions », organisée tout spécialement en 2009, avait permis de collecter 3000 armes environ. En conséquence, la Direction de la police et des af-

aires militaires conserve le système actuel et renonce à organiser de nouvelles opérations de restitution d'armes, qui demandent un gros investissement

Le taux de chômage augmente à 2,5%

Le nombre de chômeurs a augmenté le mois dernier dans le canton de Berne pour s'établir à 13 493 personnes, soit 693 de plus qu'à la fin décembre. Le taux de chômage passe ainsi de 2,3% à 2,5% (Suisse : de 3,3% à 3,4%). Cette hausse a touché la plupart des secteurs et plus particulièrement la construction.

Pour des raisons saisonnières, la construction est le secteur qui a connu la plus forte progression du chômage le mois dernier (+207 à 1696). Nombre de branches de l'industrie et des services enregistrent également une hausse en janvier. Le chômage est en revanche stable ou en léger recul dans la formation, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture et le secteur financier.

Le chômage s'est accru dans sept arrondissements administratifs sur dix. Il n'a décliné légèrement que dans les trois arrondissements touristiques de l'Oberland (Interlaken-Oberhasli, Frutigen-Bas-Simmental et Haut-Simmental-Gessenay). Fin janvier, le taux de chômage allait ainsi de 1,3% (Haut-Simmental-Gessenay) à 3,9% (Bienne).

Le chômage des jeunes (15-24 ans) a augmenté pour s'établir à 2154 personnes, soit 104 de plus que le mois précédent.

En comparaison avec janvier 2012, le canton de Berne comptait 1582 chômeurs de plus.

Emanant essentiellement de l'industrie, 49 demandes de chômage partiel ont été déposées pour

656 personnes (contre 83 demandes pour 1589 personnes en décembre).

Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage

Le Conseil-exécutif du canton de Berne approuve le projet de révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage. Dans la réponse qu'il a remise à la Confédération à l'occasion de la consultation, il souligne qu'une bonne assurance-chômage, jouissant d'un financement durable est très importante pour l'économie nationale. Son efficacité et sa capacité éprouvée à stabiliser le marché du travail lui confèrent un rôle particulièrement significatif dans une conjoncture économique difficile. Le gouvernement estime que le déplaçonnement du pourcentage de solidarité est une mesure propice à l'accélération du désendettement de l'assurance-chômage qui, à son tour, garantira la pérennité financière de l'assurance. Il juge acceptable la contribution supplémentaire qui sera temporairement demandée aux employeurs et aux employés.

« Offrez de l'espoir! »
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Caritas Bern
Mission chrétienne pour un monde meilleur
Case postale, 3002 Neuchâtel
Tél. 032 704 84 12 www.cbm.ch/eng
Donn. CH 87-103291-5

**Commune mixte de Diesse**www.diesse.ch
commune@diesse.ch**23, 24 et 25 AOÛT
CINE
DIESSSE****CORTÈGE
DE LA FÊTE VILLAGEOISE DE DIESSSE**

La Fête villageoise de Diesse aura lieu les 23, 24 et 25 août 2013. Les personnes privées, les artisans, les commerçants, bref toutes les personnes qui désirent prendre part au cortège, ou simplement se renseigner sont priées de se manifester auprès de Mme Marili Richoz, Au ptit galopin Ch. Neuf 2 2517 Diesse, par e-mail marili.richoz@gmail.com.

Un comité (forcément dynamique) travaille à la réalisation d'une simple mais belle fête. Le programme se met gentiment en place et peut être consulté sur Internet :

<http://cinediesse.wix.com/2013> ou sur la page Facebook : cinediesse2013

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!
Offrez la vue avec seulement 50 francs!

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich
www.cbmswiss.ch

cbm
mission chrétienne pour les aveugles

Appel d'urgence

Tél. 117 Police

LE KIOSK A MUSIQUES

L'émission de la Radio Télévision Suisse, Le Kiosk à Musiques, se déroulera à Diesse durant la Fête villageoise le samedi 24 août dans la salle du Battoir. Tous les musiciens, instrumentistes, chanteurs, etc. peuvent proposer leur participation à cette émission connue dans toute la Suisse romande. Les sociétés et personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de Francis Membrez, Derrière Ville 2 à Diesse.

RENCONTRE DES AINES

La première rencontre de cette année aura lieu le samedi 23 février 2013, nous vous donnons rendez-vous à 15h00 au Battoir. Les éventuelles questions ou compléments d'information, sont à adresser à la responsable, Mme Brigitte Dubois-dit-Bonclaude au 079 382 52 15.

Administration communale



Vous aimeriez danser l'espace d'une matinée, vous amuser, bouger, transpirer, découvrir et apprendre? Ceci est pour vous !

Le GAD vous propose un atelier découverte de différents styles de danse: jazz, moderne, latino, hip-hop, etc. sur des musiques variées des années 60 à nos jours. Cet atelier est animé par Danielle Poffet et est ouvert à tous, de 15 à 99 ans et de tous niveaux.

Le samedi 9 mars 2013 de 9h à 12h à la salle du Battoir à Diesse. Prix : 10.- (encaissement sur place) et collation offerte.

Inscriptions jusqu'au 6 mars :
gad.diesse@gmail.com / 078 732 48 16.

**Nouvelles
de l'administration****Délits commis par des apprentis: la justice doit informer les écoles dans les cas graves**

En cas de délit grave commis par un apprenti, les autorités pénales des mineurs du canton de Berne doivent examiner l'opportunité d'en informer l'école de l'apprenti. C'est ce qu'énonce une directive édictée par le Parquet général. La Direction de l'instruction publique a rédigé une notice expliquant aux écoles comment manier ces informations.

En automne 2010, le Grand Conseil du canton de Berne a adopté une motion qui demandait que les écoles soient informées lorsque l'un de leurs apprentis commettait un certain type de délit. Ces jeunes peuvent en effet présenter un danger pour leur école. Les écoles ont donc besoin que les autorités pénales des mineurs leur fournissent certaines informations sur les élèves concernés.

Le Parquet général du canton de Berne a donc édicté une directive. Celle-ci astreint les autorités pénales des mineurs à examiner l'opportunité au cas par cas, et en particulier pour les délits graves, d'informer les directions d'écoles et, le cas échéant, de leur communiquer les informations nécessaires. Cette directive ne porte que sur les cas concernant des jeunes de moins de 18 ans, dont la procédure pénale pour mineur est en cours. Aucune information concernant des procédures closes n'est communiquée.

Peser le pour et le contre

Selon cette directive, les autorités pénales des mineurs doivent communiquer les informations nécessaires à la direction de l'école concernée par écrit, après en avoir pesé les avantages et inconvénients et seulement une fois que le signalement ne risque plus de compromettre l'enquête. En cas d'urgence,

ce signalement peut intervenir par voie orale, moyennant un compte rendu d'entretien. La direction de l'école doit également être tenue informée de l'issue de la procédure.

Une notice établit par la Direction de l'instruction publique explique comment manier les informations communiquées par les autorités pénales des mineurs. L'utilisation de ces données peut en effet être source d'atteinte à la personnalité. Dans certaines circonstances, le signalement d'un délit peut en outre entraîner la rupture du contrat d'apprentissage ou l'exclusion de l'école. La notice astreint les écoles à manier ces données avec la plus grande circonspection.

La directive et la notice prendront toutes deux effet début 2013.

**Révision de l'ordonnance
sur l'école obligatoire**

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté une révision de l'ordonnance sur l'école obligatoire, rendue nécessaire par une révision partielle de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 2012). L'ordonnance contient de nouvelles dispositions sur la procédure d'entrée à l'école enfantine, qui fait désormais partie de l'école obligatoire. D'autres dispositions portent notamment sur la gestion de l'école pour enfants hospitalisés de l'Hôpital de l'île, l'octroi de subventions par le canton aux communes pour le travail social en milieu scolaire, l'enseignement obligatoire et l'enseignement facultatif et la fréquentation intercantonale d'établissements de la scolarité obligatoire.

Appel d'urgence
Tél. 145 Intoxications

**Commune de Nods**Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

FEVRIER
Samedi 23
Lundi 25

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



L'assemblée générale de la Société de Développement de Nods aura lieu le **vendredi, 15 mars 2013 à 20h00 au Cheval Blanc.**

RAMASSAGE DU PAPIER

Nous informons la population que le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

22 et 23 février 2013

A cet effet, une benne sera déposée devant le bâtiment communal (déchetterie) dès 08.00 h. le vendredi matin

Nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

VIGNETTE VELO

A partir de 2012, la vignette pour les vélos a été supprimée. La couverture d'assurance qu'elle offrait aux cyclistes disparaît donc.

Que devez-vous faire ?

-Vérifiez que vous disposez d'une assurance responsabilité civile valable et qu'elle couvre les dommages occasionnés lors d'un accident à vélo.

Souvenez-vous que la vignette reste obligatoire pour les cyclomoteurs et pour les vélos électriques équipés d'une assistance au pédalage de plus de 25 km/h.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.adieu-vignette-velo.ch

Administration communale

Appel d'urgence
Tél. 144 Ambulances

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2013

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :**Prix valables pour 2013 :**

..... stère quartelage hêtre à	Fr. 80.00 / stère
..... bois de feu feuillu long 3-6 m à	Fr. 45.00 / m ³

Nom, prénom :

Tél. :

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2013.**

Bois de feu sec, dépôt au hangar :

..... Quartelage hêtre 33 cm, en sac à	Fr. 15.00 / 30 kg
..... Dépôt à	Fr. 2.00 par sac
..... Quartelage hêtre 33 cm stère à	Fr. 160.00 stère

ADMINISTRATION COMMUNALE

CROSS DES JONQUILLES

A vos agendas ! Cette année le Cross aura lieu le **samedi 27 avril 2013** dès 15.00 au stand de tir de Nods. Afin d'essayer de satisfaire tout le monde, nous débiterons par la boucle «adultes» (8.5 km), ensuite les boucles enfants (nouveau : 3 km pour la catégorie «juniors», années 1995-2002) pour terminer avec les «couches-culottes» et la course du «Jedi» à l'heure de l'apéro. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le programme sur le site suivant : www.nods/gym.

Pour ma part, je vous tire ma révérence au poste de présidente du CO en souhaitant plaisir et succès à Noémie Droz qui me succède. Je vous donne toutefois rendez-vous le 27 avril, bien sûr, sur la ligne de départ, baskets aux pieds !

Salut, Marymary.

Nouvelles de l'administration

geoise de Berne, la protection des biens culturels, le Musée d'histoire de Berne, l'Académie suisse des sciences sociales et humaines, le Fonds national suisse, ainsi que par diverses fondations, parraineurs et propriétaires de vitraux.

Contribution au financement de l'inventaire du patrimoine verrier bernois

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a débloqué une subvention de 260 000 francs, prélevés sur le Fonds de loterie, pour financer l'inventaire du patrimoine verrier bernois (Corpus Vitrearum du canton de Berne). Le canton recèle la plus riche et la plus grande collection de vitraux en Suisse. Conservés dans des bâtiments ou des collections publics, ils constituent l'héritage culturel de la période de la puissance bernoise. Le catalogage est un instrument essentiel à leur sauvegarde et permettra l'élaboration d'une documentation scientifique. Les travaux sont réalisés par les experts reconnus du Vitrocentre Romont. Le projet, dont le coût global s'élève à 1,15 million de francs, est cofinancé par le canton de Berne, le Vitrocentre Romont, la commune bour-

Université de Berne crédit pour l'étude du projet de construction de laboratoires provisoires

Par manque de place, l'Institut des maladies infectieuses de l'Université de Berne aura besoin de laboratoires provisoires durant les dix à quinze prochaines années. Le gouvernement cantonal bernois a débloqué un crédit de 280 000 francs pour financer l'étude et la mise au concours de ce projet. Ces laboratoires provisoires doivent être érigés tout près du bâtiment de la Friedbühlstrasse 51, à Berne, qui abrite l'Institut des maladies infectieuses. Il est prévu de mettre en place une solution définitive durant la deuxième phase de construction prévue par le plan général 2020-2024 relatif au site de l'île.



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

FOIRE DE PRINTEMPS

La traditionnelle foire de printemps aura lieu le 16 mars 2013.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire jusqu'au 24 février auprès de Mme Comment Nadia no tél. 032 315 75 65.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 19 février 2013, le Conseil communal a accepté sans remarque le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2012.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; Oco

Lamboing, le 22 février 2013
Le Conseil communal

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Judi 28 février 2013 à 20h00, salle du complexe communal du Cheval Blanc

1. Elections communales
 - Election de 2 conseillers communaux
2. Information Fusion
3. Divers

Nous rappelons que pour avoir le droit de vote en matière communale et pour être candidat(e), il faut être résident dans la commune depuis 3 mois avant la date de l'assemblée et avoir 18 ans révolus. Les personnes qui ne répondent pas à ce critère peuvent participer à l'assemblée, mais sans droit de vote.

Le Conseil communal

MISE À L'ENQUÊTE PARTICIPATIVE DE L'OEUVRE CADASTRALE, LAMBOING LOT 4

La partie du territoire communal située dans la zone du remaniement parcellaire et du village a fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement).

Le plan du registre foncier et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête participative du 22.02.2013 au 22.03.2013 à l'administration communale de Lamboing (loi sur la mensuration officielle [LMO], article 27, 1^{er} alinéa).

Aucune mutation dans le périmètre n'est en suspens au moment de l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LMO, article 27, 2^{ème} alinéa).

Le 14.03.2013, de 16.00 à 18.00 heures, Monsieur Aeschlimann, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements.

Les objections qui n'auront pas trouvé une issue consensuelle ne peuvent pas être traitées dans le cadre de la mensuration officielle. Ces litiges seront examinés à une date ultérieure dans le cadre des législations spécifiques concernant l'évaluation officielle, d'une part, et les paiements directs à l'agriculture, d'autre part.

Lamboing, le 20 février 2013
Le Conseil communal

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE – CARTE D'IDENTITÉ

Vous êtes domicilié (e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre à :

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité et

uniquement après avoir pris rendez-vous au No

Tél. 031 635 40 00

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

ou sous www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous

<http://www.pom.be.ch/site/fr/mip>

Adresse du centre à Courtelary : Rue de la Préfecture 2c – 2608 Courtelary

Nouvelles de l'administration

Révision partielle de la loi sur le statut du corps enseignant et de la loi sur le personnel: progression des salaires : la majorité de la commission contre des règles contraignantes

La commission consultative du Grand Conseil bernois a adopté à l'intention du parlement le projet du Conseil-exécutif relatif à la situation salariale du personnel cantonal et du corps enseignant. Le retard salarial considérable du canton par rapport à la concurrence est incontestable à ses yeux. Contrairement au gouvernement, la majorité de la commission refuse toutefois d'inscrire au niveau de la loi des règles contraignantes pour une progression adéquate et compétitive des rémunérations du corps enseignant et du personnel cantonal. Le Conseil-exécutif devrait toutefois se voir octroyer la compétence de réduire le retard salarial lorsque le budget permet de débloquer les ressources néces-

saires. La commission estime, dans son ensemble, que le texte doit être examiné conjointement avec la loi sur les caisses de pension pour créer un terrain favorable à des compromis politiques.

Présidée par le député Blaise Kropf (Les Verts), la commission s'est penchée sur la révision partielle de la loi sur le corps enseignant (LSE) et la modification indirecte de la loi sur le personnel. Le projet gouvernemental prévoit qu'une part de la masse salariale devra chaque année être consacrée à la progression individuelle des traitements du corps enseignant et du personnel cantonal. Cette somme devrait permettre aux enseignants poursuivant une carrière dite normale d'atteindre le plafond de leur classe de traitement au bout d'environ 27 ans d'enseignement. En cas de situation financière exceptionnelle, le Grand Conseil peut réduire les ressources allouées à la progression des traitements, mais les gains de rotation restent toujours affectés au personnel.

Nécessité de rattraper l'écart salarial

La commission consultative reconnaît que la situation salariale du personnel cantonal et du corps enseignant pose problème et que le canton de Berne accuse, comme employeur, un retard important par

rapport à la concurrence directe. Cet écart résulte d'une évolution insuffisante des traitements au cours des 15 dernières années. L'assainissement des finances cantonales a réduit les ressources affectées à la progression individuelle des salaires par rapport aux projections initiales. L'évolution insuffisante des rémunérations et la perte continue de compétitivité du canton par rapport à d'autres employeurs privés mais aussi publics (Confédération, cantons voisins) entraînent des difficultés croissantes pour recruter des enseignants et du personnel qualifiés, et les retenir.

Non à des règles légales contraignantes

La majorité au sein de la commission rejette toutefois le projet gouvernemental. S'il faut résoudre le problème salarial et s'y atteler dès que la politique financière laissera des marges de manœuvre, elle s'oppose à l'inscription dans la loi d'une disposition réservant chaque année une part de la masse salariale à la progression individuelle des traitements. Elle ne souhaite pas non plus inscrire dans la loi l'affectation des gains de rotation à des mesures salariales.



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération

des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux benes

Accès aux benes
Ouverture les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Nous rappelons à la population que la récolte du vieux papier se déroulera

du vendredi 22 au samedi 23 février 2013

ATTENTION => NOUVEAU !
Le container est dorénavant placé sur le parking de la halle polyvalente.

Pour toute question relative à l'élimination du vieux papier, vous pouvez vous adresser directement à M. Daniel Bourquin au 079 631 20 27.

L'administration municipale

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 2 mars, 16 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée municipale du 26 mars 2013
à 20h00 à la halle polyvalente

ORDRE DU JOUR

- 1. COMMISSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE**
a. Présentation de la pré-étude
- 2. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 74'000 POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA BOURGEOISIE**
a. Présentation du dossier
b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie.
- 3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE FR. 130'000 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES**
a. Présentation du dossier
b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales.
- 4. REFECTION DU CHEMIN CHAMP-FAVRE**
a. Présentation du dossier
b. Décision quant à la réalisation de cette réfection
c. Décision quant à l'installation d'un éclairage public
d. Décision quant à l'emplacement de l'éclairage public (nord ou sud du chemin)
e. Décision quant au type d'éclairage (vapeur de sodium ou LED)

5. DECISION DE PRINCIPE POUR AMERLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC

- a. Présentation du dossier*
- b. Décision de principe de l'Assemblée municipale déléguant la compétence au Conseil municipal pour l'étude de l'amélioration de l'isolation du toit de la halle polyvalente et la pose de panneaux solaires.*

6. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- a. Fusion des communes*
- b. Horaire élargi de la déchetterie et installation d'une nouvelle benne pour déchets de chantier*
- c. Inauguration de la place de jeux du funiculaire, le 1^{er} juin 2013*
- d. Inventaire des routes*

7. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.
Prêles, le 22 février 2013

Société de Développement et d'Embellissement de Prêles

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Jeudi 7 mars 2013 à 20h
à l'Hôtel de l'Ours de Prêles.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et salutations
2. Procès-verbal de l'AG du 08.03.2012
3. Rapport du Président
4. Comptes 2012
 - Présentation par la Caissière
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation par l'Assemblée
5. Budget 2013
6. Réélections du Président et de tout le comité actuel
7. Règlement de défraiement
8. Activités en 2013
9. Divers et imprévus

Le PV de l'Assemblée Générale du 08.03.2012 est à disposition au bureau communal ainsi que sur le site www.preles.ch.

Toutes adjonctions et modifications de cet ordre du jour doivent être communiquées au Président, Monsieur Hermann Barth au 032 315 22 31, au plus tard 5 jours avant l'Assemblée Générale.

Le comité espère sincèrement que vous serez nombreux à témoigner de manière positive votre intérêt au développement et à l'embellissement de votre commune ainsi qu'aux activités qui y sont liées.

Le Président



MUNICIPALITÉ DE PRÊLES MISE AU CONCOURS

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche municipale « La Luciole », la municipalité de Prêles recherche pour le 1^{er} août 2013 et pour une durée déterminée d'une année

2 STAGIAIRES à 100%

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, chef du personnel, La Chaîne 2, 2515 Prêles, jusqu'au 28 février 2013. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 16 40.

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch



Canton de Berne

RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présents arrêtés de dépenses adoptés par le Grand Conseil pendant la session de janvier 2013 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire: 20 février 2013

Expiration du délai référendaire
(dépôt des signatures auprès de
la commune pour attestation) 21 mai 2013

Dépôt des signatures attestées
à la Chancellerie d'Etat 21 juin 2013

1504-2012

Brienz / Ecole de sculpture sur bois (Schule für Holzbildhauerei, SfHB). Construction de locaux pour la protection des biens culturels. Assainissement et adaptations à la future organisation Crédit de réalisation et d'engagement pluriannuel

1545-2012

Musée historique de Berne. Subvention du Fonds de loterie en faveur des coûts non couverts de la construction du Kubus/Titan (CHF 731'665.-)

1553-2012

Autorisation de dépenses; subventions cantonales à la Swiss Jazz School pour les années 2013 à 2016; crédit d'engagement pluriannuel; crédit d'objet

1832-2012

Université de Berne. Remise en état, Mittelstrasse 43. Crédit d'étude et d'engagement pluriannuel.

Le texte des arrêtés de dépenses est publié sur Internet, à l'adresse www.be.ch/referendums. Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat, Postgasse 68, 3000 Berne 8.

RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE LÉGISLATIVE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet de la présente loi adoptée par le Grand Conseil pendant la session de janvier 2013 (article 62, alinéa 1, lettre a de la Constitution cantonale).

Les citoyens et citoyennes peuvent proposer un projet populaire (article 63, alinéa 3 de la Constitution cantonale, articles 59a ss de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire: 20 février 2013

Expiration du délai référendaire
(dépôt des signatures auprès de
la commune pour attestation) 21 mai 2013

Dépôt des signatures attestées
à la Chancellerie d'Etat 21 juin 2013

• Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Biemme (Loi sur le statut particulier, LStP) (Modification)

Le texte de ces lois et arrêtés du Grand Conseil est publié sur Internet, à l'adresse www.be.ch/referendums. Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat ou auprès de l'administration communale.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!

Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch

Nouvelles de l'administration

Rencontre entre la Confédération et les cantons

Une trentaine de représentants de la Confédération et des cantons se sont rencontrés à Berne, pour un échange de vues sur la coopération au développement. Les discussions ont porté principalement sur les expériences réalisées par les experts cantonaux dans les projets de développement.

Il s'agissait de la sixième rencontre entre des membres des gouvernements et des experts de nombreux cantons, d'une part, et une délégation de la Direction du développement et de la coopération (DDC), de l'autre. Les missions des experts canto-

naux – illustrées par le projet intercantonal sur la santé mentale en Bosnie-Herzégovine – étaient au centre des discussions.

En sa qualité de président de la rencontre, le conseiller d'Etat bernois Philippe Perrenoud, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, a présenté ce projet commun des cantons de Berne, de Fribourg, de Genève et du Jura, alors que l'autre représentant du Conseil-exécutif bernois, le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires, a replacé la coopération au développement dans le cadre plus général des relations extérieures du canton de Berne. Des experts des quatre cantons apportent leur soutien depuis deux ans à la Bosnie-Herzégovine pour l'aider à surmonter les lourdes carences dont elle souffre dans le domaine des soins psychiatriques à cause de la guerre dans les années 90. La responsable de programme du Bureau de coopération de la DDC à Sarajevo s'est réjouie des progrès réalisés avec ce projet dans l'ensemble du pays. Les infirmières bé-

néficiant ainsi d'une meilleure position dans nombre de centres sanitaires décentralisés et la population a un meilleur accès à la psychiatrie.

Lors de la deuxième partie de la rencontre, des représentants des cantons de Zurich, de St-Gall, de Fribourg, de Vaud, de Genève et du Jura ont présenté d'autres projets de développement à la faveur d'une table ronde.

M. Martin Dahinden, directeur de la DDC, a souligné pour sa part la complémentarité des activités de la Confédération et des cantons dans le vaste domaine de la coopération au développement. Il porte un jugement positif sur les rencontres régulières avec les cantons.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Reprise du culte de l'enfance vendredi 8 mars
Dimanche 24 février Culte Terre Nouvelle
 9h 45, Sonnerie des cloches
 10h, culte à la Blanche église
 J. Ebbutt, pasteur
 Découverte de l'étonnante tenture de la Campagne de Carême
 Cantiques : 21-03 ; 43-01 ; 33-02 ; 44-06 ; 46-03
Merci de réserver votre offrande en faveur des projets Terre Nouvelle !
Mercredi
 10h Recueillement à la salle Schwander
 14h30 Chœur du mercredi à la Maison de paroisse
Jeudi
 Culte dans les homes :
 9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos
Dimanche 3 mars
 19h, recueillement de Taizé en musique
 La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h
 A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23
 Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
 www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 24. Februar
 10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Karin Schneider (Orgel) und Pfr. Beat Allemann.
Amtswochen:
 28. Januar bis 24. Februar: Pfrn. Brigitte Affolter (078 623 34 35).
 Ferienabwesenheit Pfr. Beat Allemann: 16. bis 24. Februar.
 25. Februar bis 17. März: Pfr. Beat Allemann (032 315 11 39).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 24 février
 10h Messe à l'église paroissiale/ 2e dimanche de Carême
Messe en semaine spécial février
 -Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin
 -Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.
Important : En février pas de messe à l'église le jeudi matin, mais à Mon Repos les mardis à 10h 30.
 -Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois. Excepté au mois de mars.
 Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 24 février
 Culte à 10h00 à Diesse, pasteur Stéphane Rouèche
Dimanche 3 mars
 Culte à 10h00 à Diesse, culte du souvenir, occasion de faire mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés
Service de voiture
 Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse
Contact
 Président : M. Pierre-André Luteschlager
 032 315 24 40, lauten@hispeed.ch
 Pasteur : Stéphane Rouèche,
 032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 24 février
 Nods: Pas de culte. Diesse. Culte. 10h.
Mercredi 27 février
 Nods: Caté. Rencontre avec les enfants du cycle I. 14h-16h. Maison de paroisse.
Dimanche 3 mars
 Nods: Culte. 10h. Sainte cène.
 Le 1^{er} mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière". Le 3^{ème} mercredi du mois, "Rencontre et partage biblique", de 20h à 21h.15.
Permanence du pasteur
 Mme Laurence Tartar : Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h, salle de paroisse, pour toutes demandes, entre-

tien, préparation mariage, et baptême.
Visites à domicile
 Sur demande, ou rendez vous. Lundi mardi, mercredi après midi. 14h à 17h30.
Urgences
 Toute la semaine, du lundi au samedi. Téléphone : 079 904 16 84.
Informations : Pasteur
 Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel : 079 904 16 84. E.Mail : laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville
 9h.15 : L'église à l'étude
 10h.30 : Culte, pasteur : Norbert Rakotonanahary

Eglise de l'Abri, La Neuveville
Vendredi
 Apéro partage dès 17h
 Groupe de jeunes de 19h00 à 22h00 au local des jeunes à l'Abri
Dimanche 24 février

10h00 Culte avec Monsieur Philippe Cavin
 - Culte de l'enfance: 3^{ème} à 6^{ème} année scolaire
 - Explorateurs: 1^{ère} enfantine à 2^{ème} année scolaire
 - Garderie
Mardi
 Forum des hommes de 6h25 à 7h00
Mercredi
 Au café des dames 9h15 à 11h00
Jeudi
 Heure de Joie (7^{ème} à 9^{ème} année) de 18h00 à 20h00
 Chez famille Geiser,
 Route de Neuchâtel 18

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

En cas d'urgence uniquement

Pharmacie
 Week-end et jours fériés
 le 0842 24 24 24 vous renseigne
 Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin
 Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95/min).

Dentiste
 La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.
0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Appel d'urgence

- | | |
|----------|--|
| Tél. 117 | Police, appel d'urgence |
| Tél. 118 | Feu, appel d'urgence |
| Tél. 144 | Ambulances, appel d'urgence |
| Tél. 145 | Intoxications, appels d'urgence |
| Tél. 147 | Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes |

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
 Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
 Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
 Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
 Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7
 District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
 Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
 Tél. 032 752 10 77.

CARTONS DU COEUR, BIENNE ET ENVIRONS
 Solidarité contre la détresse matérielle. Tél. 032 342 21 11, lundi, mardi, mercredi & vendredi de 9h à 10h45. Juillet-août lundi, mercredi & vendredi. www.cartonsducoeur-bielbienne.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE
 Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
 Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
 Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h. Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur). Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)
 Incriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)
 Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVE-VILLE.
 Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END
 Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
 Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520-La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON
 Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
 Ouvert d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30. Visite guidée sur demande. Renseignement : Jura bernois tourisme, tel : 032 751 49 49
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - La Neuveville
 Vendredi 01.03.2013 à 20h30
Mojo Bluesband
 Samedi 16.03.2013 à 20h30
Gianmaria Testa - chansons
 Vendredi 22.03.2013 à 20h30
Amis du Masque - théâtre
 Samedi 23.03.2013 à 20h30
Amis du Masque - théâtre
 Dimanche 24.03.2013 à 17h00
Amis du Masque - théâtre

